



La Cour pénale internationale :

Guide pratique à l'intention des médias



Guide pratique à l'intention

des médias

Ce guide pratique est destiné aux médias couvrant l'actualité de la Cour pénale internationale (CPI).

Que vous couvrez les activités de la CPI depuis le siège de la Cour ou l'étranger, ce guide vous permettra de trouver les informations nécessaires pour assurer une bonne couverture des activités de la Cour.

Ce guide pratique tient compte des conseils des médias et a été développé en partenariat avec le cabinet de conseil GCC Law & Media. N'hésitez pas à partager vos commentaires par courriel à : PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

8 À propos de la Cour

Assistance: 12

Demandes d'entretien et d'informations générales Utilisation des documents audiovisuels et des photographies Rester informé

17 Couvrir les audiences de la CPI à La Haye

Accréditation des médias Se rendre à la Cour À votre arrivée Centre de presse Galeries publiques

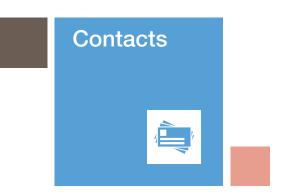
Suivre les audiences 23 de la CPI en ligne

25 Assister aux conférences de presse

Avis importants 26

27 Autres informations utiles

En savoir plus 28



Cour pénale internationale

Oude Waalsdorperweg 10 2597 AK, La Haye, Pays-Bas

Siège à La Haye

Pour les questions concernant le Bureau du Procureur :

OTPNewsDesk@icc-cpi.int

+31 (0) 70 515 89 45 +31 (0) 70 515 87 23

Pour toute autre question :

Citations et commentaires officiels du porte-parole de la CPI **Fadi El Abdallah**, porte-parole de la CPI

➤ Fadi.El-Abdallah@icc-cpi.int

+31 (0) 70 515 91 52

+31 (0) 6 4644 89 38

Questions concernant les documents audiovisuels

Faida Rahmanovic, producteur audiovisuel de la CPI

➤ Faida.Rahmanovic@icc-cpi.int

+31 (0) 70 515 69 47

Questions et informations d'ordre général

≥ PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

+31 (0) 70 515 92 94 +31 (0) 70 515 94 00

Bureaux extérieurs de la CPI

Bangui, République centrafricaine

Gervais Bodagay, assistant chargé de la sensibilisation sur le terrain

☑ InfoRCA@icc-cpi.int

Abidjan, Côte d'Ivoire

Boïté Salif, assistant chargé de la sensibilisation sur le terrain

infosCIV@icc-cpi.int

 infosCIV®icc-cpi.int

 infosCIV®ic

Kinshasa, République démocratique du Congo

Margot Tedesco, coordonnateur chargé de la sensibilisation sur le terrain

☑ InfoRDC@icc-cpi.int

+243 82 978 80 13

Bunia, Ituri, République démocratique du Congo

Nicolas Kuyaku, assistant chargé de la sensibilisation sur le terrain

☑ InfoRDC@icc-cpi.int

+243 82 978 80 13

Kampala, Ouganda et Nairobi, Kenya

Maria Mabinty Kamara, coordonnateur chargé de la sensibilisation pour le Kenya et l'Ouganda

☑ InfoKenya@icc-cpi.int

+254 702 11 61 12 (Kenya) +256 772 70 06 55 (Ouganda)

Association des journalistes travaillant auprès de la Cour pénale internationale (AJICC)

L'AJICC est un regroupement de journalistes qui pourraient avoir des suggestions ou des informations pratiques pour votre travail. Elle est actuellement présidée par Thomas Verfuss.

➤ Thomas_Verfuss@yahoo.com

+31 (0)6 53 38 16 87



La CPI est la première cour internationale permanente établie pour mener des enquêtes et des poursuites et juger les personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, à savoir le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Elle n'est compétente qu'à l'égard des crimes commis après le

1er juillet 2002. La Cour sera également compétente à l'égard du crime d'agression une fois remplies les conditions adoptées en 2010 à l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome.

La Cour ne peut exercer sa compétence à l'égard de ces crimes que s'ils ont été commis sur le territoire d'un État partie au Statut de Rome, d'un État partie qui a reconnu la compétence de la Cour, ou par l'un de ses ressortissants. Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas si une situation est déférée au Procureur par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dont les résolutions ont force obligatoire à l'égard de tous les membres de l'ONU.

La CPI a été fondée en vertu d'un traité, le Statut de Rome, ratifié par plus de 120 pays. C'est ce traité qui régit la compétence et les procédures de la Cour. Dans toutes ses activités, la CPI respecte les normes les plus strictes en matière d'équité et de régularité des procédures.



La CPI est une juridiction de dernier ressort et ne se substitue pas aux tribunaux nationaux. Elle ne peut intervenir que lorsqu'un État n'a pas la volonté ou est dans l'incapacité de mener véritablement à bien une enquête ou des poursuites.

La Cour a son siège à La Haye, aux PaysBas. Le Statut de Rome prévoit qu'elle peut siéger ailleurs si les juges l'estiment souhaitable. La Cour a créé également des bureaux dans les zones où elle mène des enquêtes.

La CPI est différente des autres cours et tribunaux. Par exemple, elle ne poursuit que des individus, tandis que la Cour internationale de Justice connaît des différends entre États. De plus, si le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le Tribunal spécial pour le Liban et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone sont des tribunaux temporaires, établis en raison d'un conflit particulier et avant la CPI, la Cour est pour sa part une institution permanente dont la compétence est internationale.

La CPI est une organisation internationale indépendante qui ne fait pas partie du système des Nations Unies. La CPI et les Nations Unies ont cependant conclu un accord régissant leurs relations et leur coopération à plusieurs niveaux.

Assistance

Transparence et responsabilité sont les pierres angulaires de la CPI. Tout en protégeant l'intégrité de ses procédures judiciaires, la Cour doit faire connaître ses activités et les rendre accessibles au public. Le rôle des journalistes à travers le monde est essentiel à cet égard.

Deux bureaux ont été créés pour aider les journalistes à obtenir et recueillir des informations sur la Cour:

- L'Unité des affaires ubliques, qui fournit aux médias des informations sur tous les aspects des activités de la Présidence, des Chambres et du Greffe, ainsi que de la Cour dans son ensemble.
- L'Unité de l'information publique du Bureau du Procureur, qui traite les demandes des médias concernant les activités et le mandat du Bureau du Procureur.

Demandes d'entretien et d'informations générales

Pour obtenir un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir le formulaire de demande d'entretien figurant à l'annexe 1 de ce guide et l'envoyer par courrier électronique. Ce formulaire permet aux services de presse de répondre rapidement à votre demande.

Les questions et les demandes d'entretien qui concernent le *Bureau du Procureur* doivent être adressées à :

+31 (0) 70 515 89 45 +31 (0) 70 515 87 23

Les questions et les demandes d'entretien qui concernent *tous les autres aspects de la Cour*, dont la Présidence, les Chambres, le Greffe et le Fonds au profit des victimes, doivent être adressées directement à :



✓ PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int↓ +31 (0) 70 515 92 94

+31 (0) 70 515 97 67

Pour obtenir un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir le formulaire de demande figurant à l'annexe 1 de ce guide et l'envoyer par courrier électronique. Ce formulaire permet aux services de presse de répondre rapidement à votre demande.

Pour toute demande d'entretien avec le porteparole de la CPI, veuillez le contacter directement : **Fadi El Abdallah**, porte-parole de la CPI

➤ Fadi.El-Abdallah@icc-cpi.int

+31 (0) 70 515 91 52

+31 (0) 6 46 44 89 38

Le porte-parole de la CPI s'exprime en sa qualité officielle au nom de la Cour et ses propos peuvent être cités et lui être attribués.

Tous les autres fonctionnaires des services de presse s'expriment sur des questions générales et peuvent vous fournir des informations pratiques afin de faciliter votre travail.

Utilisation des documents audiovisuels et des photographies

Documents audiovisuels de la CPI

La CPI produit en permanence des documents audiovisuels sur ses activités, dont des émissions consacrées aux affaires, aux situations et à des sujets précis, ou encore des résumés d'audience et autres événements en rapport avec la Cour.

Ces documents et images sont accessibles sur la chaîne YouTube de la CPI : www.youtube.com/ IntlCriminal Court Vous pouvez également télécharger des enregistrements d'archives de la CPI sur le site Web de la CPI : www.icc-cpi.int

Tous les documents sont mis à disposition gratuitement. Prenez soin d'indiquer le copyright © ICC-CPI lorsque vous utilisez des documents vidéo de la CPI.

Pour obtenir des documents supplémentaires, veuillez contacter : Faida Rahmanovic, producteur audiovisuel de la CPI, à l'adresse Faida.Rahmanovic@icc-cpi.int

Photographies de la CPI

Vous pouvez télécharger un grand nombre de photographies d'audiences,





d'activités et d'événements sur le

compte Flickr de la CPI : www.flickr.com/photos/icc-cpi

Toutes les photographies protégées par le copyright © ICC-CPI sont mises à disposition gratuitement. Toute manipulation est interdite. Prenez soin d'indiquer le copyright © ICC-CPI lorsque vous publiez des photographies de la CPI.

Pour l'utilisation de photographies protégées par d'autres droits d'auteur, veuillez contacter directement le photographe concerné.

Pour toute demande de photographies supplémentaires, veuillez contacter l'Unité des affaires publiques à l'adresse PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

Rester informé

- En vous inscrivant à la liste de diffusion de la CPI, vous recevrez régulièrement les nouvelles, vidéos et communiqués de presse de la CPI. Pour vous inscrire, veuillez adresser un courriel à l'adresse PublicAffairs. Unit@icc-cpi.int.
- En suivant la CPI sur Twitter (@IntlCrimCourt), vous serez régulièrement informé de l'actualité de la Cour.
- En consultant régulièrement le site Web de la CPI: www.icc-cpi. int et vous abonnant aux flux RSS de la CPI, vous recevrez des alertes concernant les nouvelles et les documents judiciaires, en temps réel, dès leur publication sur le site Web.





Les audiences de la CPI sont généralement publiques et peuvent être suivies par les journalistes au siège de la Cour.

Pensez à consulter au préalable le calendrier des audiences ou contactez-nous pour de plus amples informations. Nous vous invitons également à lire les règles de bienséance à suivre dans la galerie publique.

N.B.:

Il arrive qu'une chambre décide de mener certaines procédures à huis clos (total ou partiel), pour assurer la sécurité des victimes et des témoins ou la confidentialité d'informations sensibles constitutives d'éléments de preuve. De plus, le huis clos (temporaire ou non) peut être ordonné au cours d'une audience. Dans certains cas, il ne dure que quelques minutes mais, dans d'autres, il peut durer plusieurs heures ou jours.

Le calendrier des audiences ne précise pas toujours s'il s'agit d'une audience à huis clos.

Le centre de presse ouvre généralement une heure avant le début de l'audience et ferme une heure et demie après la fin de celle-ci.

Accréditation des médias

Pour les audiences ordinaires, il n'est pas nécessaire de demander au préalable une accréditation. Il vous faudra simplement présenter une carte d'identité en cours de validité et une carte de presse, en échange de laquelle un badge destiné aux médias vous sera remis.

Pour les audiences d'une importance particulière (ouverture d'un procès, première comparution d'un suspect, etc.), il est nécessaire de s'inscrire. À l'approche de ces audiences, les modalités d'inscription seront clairement indiquées sur le site Web de la CPI et communiquées par courrier électronique aux personnes inscrites sur la liste de diffusion.

Se rendre à la Cour

Transports en commun

Depuis la gare Den Haag Centraal : Prendre le bus 22 en direction de Duinzigt et descendre à l'arrêt Oude Waalsdorperweg.

Depuis la gare Laan van NOI : Prendre le bus 23 en direction de Scheveningen et descendre à l'arrêt Bronovo Ziekenhuis (Oost).



Horaires d'autobus

Les horaires d'autobus sont disponibles sur le site Web de la société de transports en commun HTM: www.htm.nl



Horaires des trains

Les horaires des trains sont disponibles sur le site Web de la société ferroviaire NS : www.NS.nl

En voiture



Parking

Un parc de stationnement est à la disposition des médias au numéro 363 de l'avenue Van Alkemadelaan (Parking nord).

Camions satellite

Le parking de la CPI comprend une partie pour les camions satellite.

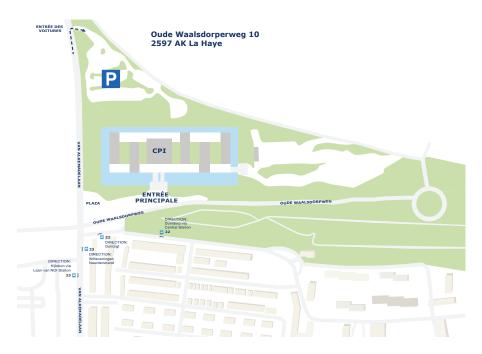
Des connections BNC sont disponibles et le format vidéo est HD-SDI, avec audio intégrée (8 dual mono pairs):

Chaîne 1 – Langue originale;

Chaîne 2 – Interprétation anglais ;

Chaîne 3 – Interprétation français;

Chaîne 4 – 8 – Autres langues (à défaut d'interprétation, la langue originale sera retransmise).



À votre arrivée

Le siège de la CPI à La Haye comporte deux entrées : une entrée principale pour le personnel et le public, y compris les médias, situé au numéro 10 de la rue Oude Waalsdorperweg ; et une entrée réservée au personnel.

Pour assister à une audience, vous devez passer par l'entrée principale de la Cour au 10 Oude Waalsdorperweg. À l'entrée, vous devez franchir une porte tournante puis un portillon de sécurité (comme dans un aéroport). Les jours de forte affluence, nous vous conseillons d'arriver au moins 30 minutes avant le début de l'audience.

Au comptoir de la sécurité, vous pouvez échanger votre carte de presse ou votre passeport en cours de validité pour un badge destiné aux médias. À l'intérieur du bâtiment, vous devez porter votre badge de façon visible à tout moment.

Il vous donne accès à deux espaces de la Cour : les galeries publiques (pour assister à une audience), et le centre de presse (où se trouvent des espaces de travail partagés et une salle de conférence de presse). Avant de quitter le bâtiment en fin de journée, vous pourrez rendre votre badge dans un contenant à cet effet avant de sortir du bâtiment.



Centre de presse

Les représentants des médias qui assistent aux audiences de la CPI peuvent utiliser leur matériel dans le centre de presse situé au 2ème et 3ème étage de la « Tour de la Cour ».

Le centre de presse est composé d'espaces de travail partagés, pouvant accueillir jusqu'à 104 personnes assises, et de deux salles d'entretien. Le centre de presse distribue la vidéo et l'audio intégrée de l'audience, via HD-SDI avec un connecteur BNC femelle. Les journalistes souhaitant se connecter doivent apporter un équipement compatible et un câble BNC. L'alimentation est fournie (prise européenne).

Le centre de presse est doté d'un accès Wi-Fi (aucun mot de passe n'est nécessaire).

Vous y trouverez également des casiers afin d'y laisser vos effets personnels et appareils électroniques si vous choisissiez d'assister à l'audience dans la galerie publique (où vous ne pourrez emmener qu'un calepin et un stylo).

Salles d'entretien : 2 salles d'entretien séparées sont disponibles au 2ème étage à droite de la salle de conférence de presse pour les entretiens et enregistrements radio ou télévision nécessitant du silence.

Vidéos en direct : un emplacement pour les entretiens télévisés en direct est disponible dans le centre de presse et un autre en face du bâtiment. L'enregistrement et le tournage sont interdits sur le reste des locaux de la CPI.

NOTE:

 Lorsque vous faites face à des délais serrés, gardez à l'esprit que le téléchargement de fichiers volumineux, tels que les fichiers audio ou image, est parfois ralenti.



Munissez-vous éventuellement de votre propre câble pour vous connecter au cas où le réseau sans fil serait saturé en raison d'une forte affluence.

■ Les prises de courant sont à la norme européenne (broches cylindriques, 220 volts) ; il est conseillé aux journalistes d'apporter au besoin des convertisseurs et des adaptateurs pour leur matériel.

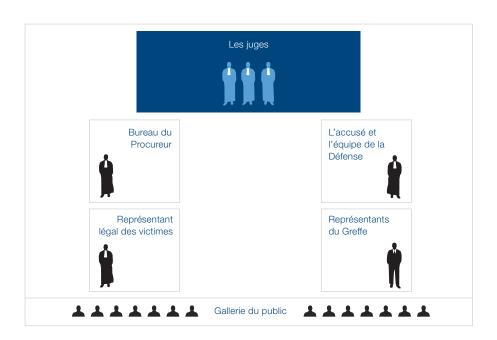
Galeries publiques

Des places sont réservées aux représentants des médias dans les galeries publiques, situées aux rezde-chaussée, 5ème et 7ème étages.

Appareils d'enregistrement, appareils photo et téléphones ne sont pas autorisés dans les galeries publiques. Seuls un calepin et un stylo sont permis.

Nous vous invitons à lire attentivement les règles de bienséance avant d'entrer dans la galerie.

Dans la galerie publique, chaque siège est muni d'écouteurs qui vous permettront de suivre les débats. Vous pouvez suivre l'audience dans la langue originale des intervenants, en anglais ou en français. Les canaux des langues sont indiqués dans chacune des galeries publiques.



À quoi ressemble une salle d'audience à la CPI?

Face à vous, derrière une baie vitrée. se trouvent les juges de la CPI. Ils sont assis au dernier rang, sur l'estrade. Les juristes et le personnel du Greffe sont assis devant eux, au bas de l'estrade. Certaines audiences sont présidées par un juge unique. Les autres sont présidées par trois juges (au stade préliminaire et en première instance), ou encore par cinq juges (au stade de l'appel). Lorsqu'il dépose, le témoin est assis en face des Juges, sous la galerie publique. Les jugent peuvent accorder des mesures de protection aux témoins ou victimes courant un risque du fait de leur déposition. Ces mesures peuvent être la distorsion de l'image du témoin, l'altération de sa voix,

l'utilisation d'un pseudonyme ou encore l'emploi d'un rideau. Lorsque vous observez la salle d'audience depuis la galerie publique, l'équipe de l'Accusation est assise à gauche, tandis que l'accusé et le conseil de la Défense sont assis à droite, face à l'Accusation.

Les « représentants légaux des victimes », c'est-à-dire les avocats représentant les victimes dans le cadre d'une affaire ou d'une situation, sont assis à gauche, à l'arrière de la salle d'audience.

Lorsqu'ils participent à une audience,

Lorsqu'ils participent à une audience, les représentants du Greffe ou d'un gouvernement sont assis à droite, à l'arrière de la salle d'audience.

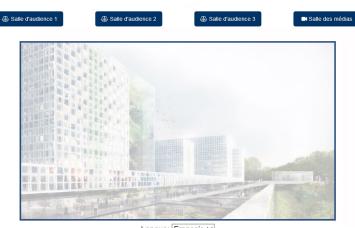


Suivre les audiences de la CPI en ligne

Vous pouvez suivre les audiences de la CPI (procès ou autres procédures) en anglais et français sur le site Web de la CPI au lien suivant: www.icc-cpi.int/streaming

La diffusion des audiences se fait en principe avec un décalage de 30 minutes ; toutefois, les audiences consacrées aux prononcés des jugements ou des décisions des juges sont transmises en direct.

Le calendrier des audiences de la CPI et des vacances judiciaires est disponible en ligne: www.icc-cpi.int/calendar?ln=fr



Langue: Français ✓



La salle de presse, qui se trouve au 2^{ème} étage, sert aux conférences de presse données par les responsables de la CPI, dont le Président de la Cour, le Procureur et le Greffier, ainsi que par les équipes de la Défense et les représentants légaux des victimes.

Vous serez informé de la tenue d'une conférence de presse par courriel adressé à la liste de diffusion de la CPI et par un tweet sur le compte Twitter de la Cour. Il est parfois nécessaire de s'inscrire à l'avance; la marche à suivre sera précisée dans le courriel.

Enregistrer les conférences de presse

Vous pouvez laisser votre appareil d'enregistrement sur le pupitre à l'avant de la salle afin d'obtenir un enregistrement clair et net. À l'issue de la conférence, par courriel adressé à la liste de diffusion, la CPI mettra aussi à disposition des enregistrements audiovisuels et photographies à télécharger.

Réaliser des entretiens individuels avec les ntervenants à la conférence de presse :

Nous vous invitons à poser des questions à l'issue de la conférence de presse, à l'occasion de la séance de questions-réponses. Si vous souhaitez tout de même réaliser un entretien individuel après la conférence de presse, veuillez contacter au préalable le service de presse compétent (l'Unité des affaires publiques ou le chargé des affaires publiques du Bureau du Procureur) (voir contacts aux pages 1 et 2).

Avis importants

- Les médias peuvent filmer ou enregistrer des entretiens devant le bâtiment, dans le centre de presse ou dans la salle de presse. Il est toutefois interdit de filmer ou d'enregistrer dans le reste des locaux de la CPI.
- Seuls un calepin et un stylo sont autorisés dans les galeries publiques des salles d'audience. Les appareils photo, ordinateurs portables ou autres appareils électroniques sont interdits et ne peuvent être utilisés que dans le centre de presse.
- Des écouteurs et un boîtier sont disponibles dans les galeries publiques.

- Les journalistes radio devant parfois enregistrer dans la salle de presse, celle-ci doit être aussi calme que possible. Par courtoisie professionnelle, veuillez limiter autant que possible les conversations et le bruit.
- Il n'y a pas de téléphone public à la disposition des médias dans le bâtiment.

Autres informations utiles

- Si vous faites un reportage à la CPI, nous vous conseillons de tenir compte des conditions météorologiques aux Pays-Bas. En effet, les pluies fréquentes et les forts vents pourraient avoir une incidence sur les enregistrements vidéo et les entretiens réalisés à l'extérieur.

 Pardessus, vêtements chauds, parapluies et éclairage extérieur pourraient donc être utiles par mauvais temps.
- Pour vous restaurer, une cafétéria se trouve dans la zone publique, ainsi que des distributeurs automatiques.

- Un certain nombre de commerces se trouve à proximité de la Cour, par exemple sur la place Willen Royaardplein, à environ 5 minutes à pied de la Cour.
- Nous conseillons aux journalistes ayant besoin de matériel électronique de se rendre au centre-ville de La Haye (Grote Marktstraat et Spui), où l'on trouve un grand nombre de commerces spécialisés.



- Code de conduite professionnelle des conseils ;
- Règlement du personnel de la Cour pénale internationale;
- Statut du personnel;
- Guide pratique de procédure pour les Chambres ;
- Règlement financier et règles de gestion financière;

- Accord sur les privilèges et immunités de la Cour ;
- Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies;
- Accord de siège entre la Cour pénale internationale et l'État hôte.

Rester connecté:

Site Web de la CPI :

www.icc-cpi.int

Flux RSS:

www.icc-cpi.int/rss

Twitter:

twitter.com/IntlCrimCourt

YouTube:

www.youtube.com/IntlCriminalCourt

Flickr:

www.flickr.com/photos/icc-cpi

Liste de diffusion de la CPI : pour vous inscrire, adressez un courriel à PublicAffairs.Unit@icc-cpi.int

En savoir plus:

Textes juridiques fondamentaux :

- Statut de Rome ;
- Règlement de procédure et de preuve ;
- Éléments des crimes ;
- Règlement de la Cour ;
- Règlement du Bureau du Procureur ;
- Règlement du Greffe;

Documents d'information:

Bibliothèque de ressources: www.icc-cpi.int/resource-library?ln=fr

La CPI en un coup d'oeil : www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/docs/ ICCAtAGlanceFra.pdf

La Cour aujourd'hui : www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/pu-

www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/publications/TheCourtTodayFra.pdf

Mieux comprendre la Cour pénale internationale :

www.icc-cpi.int/iccdocs/PIDS/publications/UICCFra.pdf

Situations sous enquêtes de la CPI : www.icc-cpi.int/pages/situations. aspx?ln=fr

Les États parties au Statut de Rome : asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/ states%20parties/pages/the%20 states%20parties%20to%20the%20 rome%20statute.aspx

Fonds au profit des victimes (site Web) :

www.trustfundforvictims.org/fr/page-d%E2%80%99accueil-du-site-web-du-fonds

Assemblée des États parties (site Web) :

asp.icc-cpi.int/fr_menus/asp/Pages/asp_home.aspx

Annexe 1: Formulaire de demande d'entretien

Coordonnées: Nom complet _____ ■ Employeur _____ Type de média (télévision, radio, journal, magazine, etc.) ou organisation (ONG, université, institut de recherche, etc.) Numéro de téléphone _______ ■ Courriel____ Adresse physique _____ ■ Date(s) proposée(s):_____ ■ Membre du personnel avec lequel vous souhaitez vous entretenir (si connu): ■ Type d'entretien souhaité : □ téléphonique □ écrit □ en personne

□ en personne, enregistré □ en personne, filmé

	Durée prévue de l'entretien :
•	Description détaillée du contenu prévu de votre projet :
•	Thème général de l'entretien :
•	Questions à poser spécifiquement dans le cadre de l'entretien :

Pour demander un entretien avec un fonctionnaire de la CPI, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à l'adresse publicaffairs.unit@icc-cpi.int Prenez soin de présenter un formulaire pour chaque personne avec laquelle vous souhaitez vous entretenir.

Pour demander un entretien avec un membre du Bureau du Procureur, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à l'adresse otpnewsdesk@ icc-cpi.int

Prenez soin de présenter un formulaire pour chaque personne avec laquelle vous souhaitez vous entretenir.







IntlCriminalCourt

Cour pénale internationale : Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK La Haye, Pays-Bas. Adresse postale: B.P. 19519; 2500 CM, La Haye, Pays-Bas. Tel. + 31 (0)70 515 8515; Fax. +31 (0)70 515 8555.

www.icc-cpi.int